

**Assemblée générale**Distr.: Générale
14 février 2008Français
Original: Anglais**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Sous-Comité juridique****Quarante-septième session**

Vienne, 31 mars-11 avril 2008

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial**Rapport sur la Réunion d'experts de l'ONU sur la
promotion de l'enseignement sur le droit de l'espace****(Vienne, 3-4 décembre 2007)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Historique et objectifs	1-4	2
II. Programme	5	2
III. Participants	6-7	2
IV. Recommandations et conclusions	8-11	3

* A/AC.105/C.2/L.269.



I. Historique et objectifs

1. La formation, l'enseignement et le renforcement des capacités en matière de droit de l'espace revêtent une importance capitale pour les efforts déployés à l'échelle internationale, régionale et nationale, notamment pour ce qui est de mieux faire comprendre et accepter le cadre juridique international qui régit la conduite des activités spatiales. La Troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) a reconnu la nécessité de renforcer les capacités locales dans le domaine du droit de l'espace et de la politique spatiale, et l'a soulignée dans la stratégie du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique visant à donner suite aux recommandations d'UNISPACE III.

2. Pour soutenir l'élaboration de cadres juridiques et la définition de grandes orientations à l'échelle nationale, il faut notamment disposer de spécialistes capables de fournir des services dans ces domaines. C'est pourquoi la promotion de l'enseignement du droit de l'espace figure dans le programme du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat visant à renforcer les capacités dans le domaine du droit de l'espace et fait l'objet d'un examen lors des ateliers annuels de l'ONU sur le droit de l'espace.

3. Donnant suite aux conclusions de ces ateliers et aux recommandations relatives à l'enseignement du droit de l'espace du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de son Sous-Comité juridique, le Bureau des affaires spatiales a organisé la première Réunion d'experts de l'ONU sur la promotion de l'enseignement sur le droit de l'espace, à Vienne, les 3 et 4 décembre 2007.

4. Cette réunion visait surtout à mettre en route l'élaboration du programme d'un cours d'initiation au droit de l'espace susceptible de s'intégrer dans les programmes des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, affiliés à l'Organisation des Nations Unies. Elle a rassemblé des enseignants et les chefs des centres régionaux.

II. Programme

5. Au cours de la Réunion, les participants ont eu une brève vue d'ensemble des programmes de travail et d'enseignement des centres et examiné les conditions de fonctionnement de ces centres, ainsi les défis qu'ils doivent relever, afin de s'assurer que le cours qui doit être élaboré pourra facilement s'intégrer dans leurs programmes d'enseignement. Ils ont également étudié la structure et le contenu du cours et réfléchi aux moyens d'assurer la poursuite des travaux d'élaboration du cours après la réunion.

III. Participants

6. Les centres régionaux étaient représentés par les participants suivants: Abderrahmane Touzani, Directeur du Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales, en langue française; Oluwagbemiga Olawale

Jegede, Directeur du Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales, en langue anglaise; Tania Maria Sausen, Directrice du campus brésilien du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes, affilié à l'Organisation des Nations Unies; et Sergio Camacho, Secrétaire général entrant du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Les participants à la Réunion étaient aussi saisis de présentations établies par George Joseph, Directeur du Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique, et José Marques da Costa, Secrétaire général sortant du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

7. Les enseignants suivants ont participé à la Réunion: Maureen Williams (Université de Buenos Aires, Association de droit international), José Monserrat Filho (Association brésilienne de droit aéronautique), Ram Jakhu (Institut de droit aérien et spatial, Université McGill), Vladimír Kopal (Université de Pilsen), Armel Kerrest (Institut de droit des espaces internationaux et des télécommunications, Université de Bretagne occidentale), Stephan Hobe (Institut de droit aérien et spatial, Université de Cologne), Sergio Marchisio (Université Sapienza de Rome, Centre européen de droit spatial), Frans von der Dunk (Institut de droit aérien et spatial, Université de Leyde), Justine White (Université de Pretoria), Nataliya Malysheva (Centre international de droit spatial) et Joanne Gabrynowicz (Centre national de télédétection et de droit de l'espace, Université du Mississippi).

IV. Recommandations et conclusions

8. Les participants à la Réunion sont convenus que le programme du cours d'initiation au droit de l'espace comprendrait deux modules complémentaires. Le premier, qui sera proposé à tous les étudiants, porterait sur les concepts de base du droit international et servirait d'introduction au régime juridique régissant la conduite des activités spatiales. Le second serait axé sur la fourniture d'informations sur le droit international et les réglementations applicables à certaines applications actuellement couvertes par le programme d'enseignement des centres, notamment la télédétection et les systèmes d'information géographique, la météorologie par satellite et le climat mondial, les communications par satellite et les sciences spatiales et atmosphériques.

9. Les participants ont terminé l'examen en première lecture du projet de contenu de chacun des modules et commencé à dresser une liste des documents de référence.

10. Les participants sont convenus de constituer de petites équipes de travail qui seront chargées d'élaborer le contenu de chacun des modules et de dresser la liste définitive des documents de référence.

11. Les participants sont convenus de poursuivre leurs travaux par voie électronique et en organisant des réunions en marge d'autres activités en 2008, afin de terminer l'examen en deuxième lecture des contenus des modules avant le début 2009.